



HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## TOUS MOBILISÉS

### CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

#### EN PARLER

- **Appeler le 05.30.30** : SOS Écoute, anonyme et gratuit 7j/7 de 9h à 1h du matin (dimanche 9h-13h et 17h-1h),
- **À votre entourage et/ou des professionnels** : soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, cellules d'écoute, médecin de prévention et assistante sociale,
- **À des associations et structures** qui oeuvrent dans la lutte contre les violences telles que le Centre d'Information Droits des Femmes et Égalité, le Relais de la Province sud, etc.

#### LE SIGNALER

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

- **Au commissariat ou à la gendarmerie** : Vous bénéficierez d'un accueil bienveillant par les forces de l'ordre, et du soutien d'une psychologue et d'intervenants sociaux qui vous accompagneront tout en respectant vos choix.
- **Au médipôle ou à la clinique Kuindo-Magnin** : possibilité de plainte à l'hôpital et obtention de certificat médical de constatation des violences.

#### SE METTRE À L'ABRI

DES CENTRES ET DES DISPOSITIFS  
D'HÉBERGEMENT EXISTENT SUR  
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

- **Le Relais de la Province sud** au 20.37.70
- **Centre d'Information Droits des Femmes et Égalité** au 20.37.40
- **SOS Violences** au 05.11.11
- **Dispositif d'Accueil des Victimes** (Médipôle) 20.83.40
- **Assistants sociaux** :  
PN - DASSPS 05.00.70,  
PS - DPASS 20.45.40,  
PIL - DACAS 45.52.46



#### SE RECONSTRUIRE

VOUS POUVEZ DISPOSER D'UNE PRISE EN CHARGE  
THÉRAPEUTIQUE, JURIDIQUE ET SOCIO-ÉDUCATIVE :

- **Accompagnement social** : PN - DASSPS 05.00.70, PS - DPASS 20.45.40, PIL - DACAS 45.52.46, intervenante Sociale Gendarmerie PS 73.06.99 ou 20.78.23, PN 91.40.77 ou 45.12.19, intervenante sociale de la police 24.34.18
- **Accompagnement psychologique** : Psychologue en commissariat 24.33.52
- **Assistance et conseils juridiques** : ADAVI au 27.76.08
- **Juriste de la Province sud** : 20.53.01
- **Association Case Juridique Kanak (droit coutumier)** : 96.30.55

#### EN CAS D'URGENCE,

 **17 - 15 - 18**  
**OU LE 05.30.30**

(Numéros gratuits)



Pour plus d'informations, consultez :  
<https://violences-conjugales.gouv.nc>  
<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr>